

DEC220146DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Adrien DELMAS, directeur de l'unité UAR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision N°070034SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS) dont la directrice est Mme Sabrina MERVIN ;

Vu la décision DEC181210INSHS du 23 avril 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales (CESHS) et nomination de Madame Karima DIRECHE aux fonctions de directrice par intérim jusqu'au 15 août 2018 ;

Vu la décision DEC182275INSHS du 30 août 2018 portant nomination de M. Adrien DELMAS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales (CESHS) pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 janvier 2019 en remplacement de Mme Karima DIRECHE directrice par intérim appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182275INSHS du 18 février 2019 portant nomination de M. Adrien DELMAS aux fonctions de directeur de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), à compter du 1^{er} février 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;



Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de Service et de Recherche (USR) en Unités d'Appui et de Recherche (UAR), à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Adrien DELMAS**, directeur de l'unité UAR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3 janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



Isabelle LONGIN

